

Communiqué de presse

11 février 2020

Procès des « biens mal acquis » : condamnation alourdie en appel de Teodoro N GUEMA OBIANG MANGUE, vice-président de la République de Guinée équatoriale

Par arrêt contradictoire du 10 février 2020, Teodoro N GUEMA OBIANG MANGUE, vice-président de la République de Guinée équatoriale, a été déclaré coupable de blanchiment de détournement de fonds publics, de blanchiment d'abus de confiance, et de blanchiment d'abus de biens sociaux commis en France de 1997 à octobre 2011. Il a été relaxé des seuls faits de blanchiment de corruption.

En répression Teodoro N GUEMA OBIANG MANGUE a été condamné à 3 ans d'emprisonnement avec sursis, 30 millions d'euros d'amende et à la confiscation de l'ensemble des biens saisis.

L'audience en appel s'est déroulée du 9 au 17 décembre 2019 devant la cour d'appel de Paris, en l'absence de Teodoro N GUEMA OBIANG MANGUE, représenté par ses avocats.

Le parquet général avait requis sa condamnation à une peine de 4 ans d'emprisonnement avec prononcé d'un mandat d'arrêt, 30 millions d'euros d'amende et la confiscation de l'ensemble des biens saisis.

Condamné en première instance, Teodoro N GUEMA OBIANG MANGUE avait formé appel contre le jugement rendu par le tribunal correctionnel de Paris le 27 octobre 2017 qui l'avait reconnu coupable et condamné à la peine de 3 ans d'emprisonnement avec sursis, 30 millions d'euros d'amende avec sursis et confiscation des biens saisis.

*

Dans sa décision du 10 février 2020, la cour d'appel précise que les actes poursuivis échappent à toute immunité et relève que Teodoro N GUEMA OBIANG MANGUE a, de manière continue et répétée, fait établir la facturation et assurer le règlement de divers biens, achetés de manière quasiment compulsive des années durant, par des sociétés dont les investigations ont démontré qu'il en était le propriétaire occulte, et ce malgré le recours systématique à des procédés d'interposition et de dissimulation.

Teodoro N GUEMA OBIANG MANGUE avait, selon la cour, connaissance du caractère illégal de ses activités, et a tiré profit des moyens financiers du Trésor public de l'État dont il était le ministre et des biens des sociétés destinés à l'amélioration de la situation économique de ce même État.

Selon la cour, l'ampleur des sommes blanchies par Teodoro N GUEMA OBIANG MANGUE atteignent la somme de 160 millions d'euros.

Contact presse

Pierre Reynaud, magistrat chargé de la communication

presse.ca-paris@justice.fr

+33 (0)6 20 34 20 71